



REDACTION DE BAIL POUR COUPLE MARIE

Par **leilaf**, le **02/12/2012** à **14:04**

Bonjour,

je vais bientôt faire signer un bail pour un couple marié mais seul le mari sera présent car sa femme n'est pas là actuellement.

Que dois je faire?

Avez vous des modèles pour cela?

Est ce obligatoire que les deux se presentent? ou une seule signature suffit?

ou est ce que sa femme doit se porter caution solidaire j'ai vu sa sur le net mais pas très bien compris.

Le couple à un garant déjà.

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **02/12/2012** à **16:44**

Bonjour,

Dans le cas d'un couple marié et si le logement est destiné à être la résidence principale du couple, le bail est automatiquement considéré aux deux noms, même si un seul des époux le signe.

Il n'y a donc pas de problème si seul le mari signe le bail.

L'épouse ne peut pas être à la fois locataire et caution sur le bail.